

Bourses de mobilité recherche

Across – France 2030

CALL FOR APPLICATIONS



Co-funded by
the European Union



Depuis le **1er janvier 2025**, l'Université Perpignan Via Domitia est membre de l'alliance d'universités européennes "**ACROSS - European Cross-Border University**". L'initiative des « Universités européennes » est une action phare du programme **Erasmus+** de la Commission Européenne, qui vise à renforcer le rôle stratégique de l'Union Européenne dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le plan international.

L'alliance Across représente plus de 100 000 étudiants et 10 000 personnels, d'un consortium de 9 universités partenaires localisées dans un territoire transfrontalier :

- **France-Espagne** : Université de Gérone, Université de Perpignan Via Domitia;
- **Italie-Slovénie-Bosnie** : Université de Udine, Université de Nova Gorica, Université de Banja Luka;
- **Roumanie-Bulgarie** : Université de Craiova, Université de Ruse "Angel Kanchev";
- **Allemagne-Pologne** : Université de Technologie de Chemnitz (coordinatrice), Université de Technologie de Białystok.

Auxquelles s'ajoute l'Université Nationale "Ivan Franko" de Lviv en **Ukraine**, en tant que partenaire associé.

La plupart de ces institutions sont des universités de taille moyenne (moins de 10 000 étudiants) qui souhaitent faire de leur situation stratégique et transfrontalière un atout en partageant leurs ressources et leurs expertises en la matière.

Dans le cadre de sa participation à l'Université européenne Across, l'UPVD a obtenu un co-financement par **l'Agence Nationale de la Recherche (ANR)**, grâce au programme **France 2030**, afin de pouvoir répondre aux actions initiées dans Across, pour des mobilités recherche, correspondant à une somme totale de 36.000 EUR.

Mis en oeuvre par l'Agence Nationale de la Recherche, France 2030 est un plan d'investissement national massif lancé en 2021 par le **gouvernement français**, doté de 54 milliards d'euros sur 5 ans pour **transformer l'économie française par l'innovation et la recherche**. Il vise à positionner la France comme leader mondial dans des secteurs stratégiques face aux défis écologiques, technologiques et industriels, avec 50% des fonds dédiés à la décarbonation et l'autre moitié au soutien des acteurs innovants (entreprises, universités, laboratoires).

Informations

Objectifs

Les bourses de mobilité pour la recherche Across visent à :

- Soutenir les activités de recherche conjointes entre les universités membres d'Across;
- Encourager la mobilité et le développement des compétences des chercheurs et des doctorants;
- Renforcer les collaborations de recherche à long terme au sein de l'Alliance.

Type et durée de la mobilité

Les activités financées doivent inclure des séjours de recherche (collecte de données, travail en laboratoire, travail de terrain, publications conjointes), visant le développement de projets communs et la rédaction de propositions de projet.

Durée :

Minimum : 5 jours ouvrés (hors voyage).

Maximum : 1 mois.

Toutes les mobilités financées dans le cadre de cet appel devront être réalisées entre le 1er mai 2026 et le 31 août 2027.

Une extension de la mobilité peut être envisagée mais les frais supplémentaires engagés devront être couverts par d'autres fonds que France 2030, Across ne sera pas en capacité d'engager plus de fonds.

Candidat

Qui peut candidater ?

Les candidats éligibles sont :

- Les doctorants inscrits à l'UPVD;
- Les enseignants-chercheurs et les chercheurs postdoctoraux affectés dans unités ayant pour tutelle l'UPVD;
- Les financements disponibles proviennent de France 2030 et sont exclusivement alloués à l'UPVD. Ainsi, si vous souhaitez inviter pour un séjour de recherche l'un.e de vos collègues appartenant à une université membre d'Across, vous pouvez déposer un dossier dans le cadre de cet appel à mobilité.

Les candidats doivent :

- Bénéficier du soutien formel de leur unité de recherche d'origine;
- Pour les membres de l'UPVD : effectuer leur mobilité dans une autre institution partenaire d'ACROSS;
- Les mobilités concernent obligatoirement l'UPVD, que ce soit en mobilité entrante ou sortante.

La bourse

La bourse a pour objectif de contribuer aux frais de voyage et de séjour. Le montant exact dépend de la durée et de la destination, conformément aux règles internes de l'établissement de rattachement. À titre indicatif :

- Voyage : frais réels (classe économique) dans la limite d'un plafond défini;
- Hébergement et indemnité journalière : forfait ou prise en charge individuelle selon la réglementation de l'université d'envoi.

Le double financement des mêmes coûts n'est pas autorisé. Toutefois, un financement autre que France 2030 peut être utilisé pour prolonger le séjour.

Procédure de candidature

Les candidats doivent soumettre les documents suivants :

1. Mobilités sortantes :

- Formulaire de candidature (disponible sur le site web d'Across);
- Curriculum vitae (3 pages maximum);
- Bref projet de recherche/mobilité (2 pages maximum) décrivant les objectifs, le plan de travail, les résultats attendus et la valeur ajoutée pour Across;
- Lettre d'invitation du responsable scientifique d'accueil dans l'institution d'accueil;
- Lettre de soutien du responsable de l'unité de recherche d'origine;
- Justificatif d'inscription (pour les doctorants) ou d'emploi (pour les personnels).

2. Mobilités entrantes :

- Formulaire de candidature (disponible sur le site web d'Across);
- Curriculum vitae (3 pages maximum);
- Bref projet de recherche/mobilité (2 pages maximum) décrivant les objectifs, le plan de travail, les résultats attendus et la valeur ajoutée pour Across;
- Lettre d'invitation du responsable scientifique d'accueil de l'UPVD;
- Lettre de soutien du responsable de l'unité de recherche d'origine.

Les candidatures doivent être envoyées par courriel à : bureau-across@univ-perp.fr avant le **30 avril 2026**.

Les documents doivent être soumis en anglais ou en français.

Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées par un comité de sélection Across-UPVD, sur la base des critères suivants :

- Qualité scientifique et clarté des objectifs de la mobilité (max. 5 points).
- Contribution au parcours académique/doctoral et au développement de carrière du candidat (max. 4 points).
- Potentiel de collaboration durable entre les institutions d'origine et d'accueil et contribution aux priorités d'ACROSS (max. 5 points).
- Faisabilité du projet de publication et adéquation du budget demandé (max. 3 points).

En cas d'égalité de score, une priorité pourra être donnée aux jeunes chercheurs, aux disciplines sous-représentées ou aux candidats contribuant à l'équilibre de genre et à l'inclusivité.

Obligations des bénéficiaires

Les bénéficiaires sélectionnés s'engagent à :

- Réaliser la mobilité telle qu'approuvée et informer les deux institutions de toute modification substantielle.
- Se conformer aux règles financières de l'établissement d'envoi et fournir tous les justificatifs (billets, factures, etc.).
- Fournir des photos des rencontres afin de permettre à Across de communiquer sur les différents réseaux sociaux et sites internet.
- Soumettre un court rapport d'activités et de résultats dans les 30 jours suivant la fin de la mobilité (incluant un bref plan de diffusion, par exemple séminaire, publication conjointe ou intégration dans l'enseignement).
- Compléter tout questionnaire en ligne demandé par l'équipe de coordination Across.

Contact :

Pour toute question, veuillez contacter : bureau-across@univ-perp.fr
Pour plus d'information sur Across, rendez vous sur [notre site web](#).